



Règlement de l'appel à projets

« Financement des projets
économiques structurants des
CCIS et de leur Fédération »

Edition Février 2020

Sommaire

Sommaire	2
I. Contexte et objectifs de l'Appel à projets.....	3
II. Organisation de l'appel à projets	4
III. Conditions d'éligibilité	5
1. Porteurs de projet :	5
2. Projets éligibles.....	5
3. Niveau de financement	5
4. Notation.....	6
IV. Contribution financière du MICEVN aux projets retenus	7
V. Critères de sélection et d'évaluation des projets	8
VI. Dossier de candidature	20

I. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets fait suite aux conventions signées avec les Chambres de Commerce d'Industrie et de Services et leur Fédération. Celles-ci couvrent l'ensemble des paramètres qui visent à transformer les CCIS en établissements qui répondent aux attentes du ressortissant. C'est dans cette perspective que le MICEVN prévoit de financer l'ensemble des mesures, dont celles relatives à la réalisation de projets économiques générateurs de ressources.

Ainsi, cet appel à projets a pour objectif principal de participer au développement des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services et leur Fédération, à travers une contribution financière destinée à encourager la réalisation de projets économiques structurants. Ces projets doivent s'inscrire dans une dynamique de revitalisation et de développement des Chambres ainsi que leur Fédération, pour :

- Améliorer la promotion des différentes régions et faciliter le service au ressortissant ;
- Participer à la création d'emploi régionale ;
- Augmenter les revenus de la CCIS/FCMCIS.

Cet appel à projets est lancé sur la base de critères objectifs qui visent à analyser l'expérience et l'orientation stratégique du porteur de projet ainsi que la faisabilité technique, commerciale, financière et juridique du projet soumis.

Enfin, il s'adresse à l'ensemble des CCIS et leur Fédération désirant soumettre un dossier de candidature en vue de l'obtention d'une contribution financière pour la réalisation de projets économiques.

II. Organisation de l'appel à projets

Le présent appel à projets sera organisé selon un calendrier défini comme suit :

Activité	Date
Publication de l'appel à projets	17 février
Contrôle de conformité des dossiers	13 avril 2020
Etude et évaluation des dossiers	20 avril 2020
Communication de la décision	29 mai 2020

La date limite de soumission des dossiers de candidature est fixée au 10 avril 2020 à 16h30. Tout dossier de candidature soumis après la date limite sera rejeté.

III. Conditions d'éligibilité

Avant de soumissionner au présent appel à projets lancé par le MICEVN, les CCIS/FCMCIS candidates sont tenues de prendre connaissance des règles et exigences décrites ci-après. L'équipe du MICEVN procédera à la vérification et à l'évaluation de la conformité de toutes les propositions de projets à ces règles et exigences et ce, durant les différentes étapes du processus de l'appel à projets.

Le Ministère pourrait faire appel à une partie tierce pour l'évaluation des projets.

1. Porteurs de projet :

Sont éligibles à cet appel à projets l'ensemble des CCIS et leur Fédération. Celles-ci peuvent candidater seules ou dans le cadre d'un groupement :

- Entre différentes CCIS qui souhaitent réaliser un projet commun (**maximum 3 Chambres**)
- Entre une CCIS et la FCMCIS
- Avec un ou plusieurs partenaires publics
- Avec un ou plusieurs partenaires privés
- Entre la CCIS/FCMCIS et plusieurs organismes parmi ceux cités plus haut.

Les CCIS/FCMCIS candidates doivent justifier d'un avancement satisfaisant dans la mise en œuvre de l'axe « Gouvernance » prévu dans son plan de développement.

2. Projets éligibles

Sont éligibles les projets s'inscrivant dans les missions statutaires de la CCIS et FCMCIS, tel que stipulé dans l'Article 5 du Dahir n° 1-13-09 du 10 rabii II 1434/21 février 2013 qui définit les projets que les chambres peuvent gérer et/ou créer dans leur ressort territorial, à savoir :

- les établissements de formation ou de requalification, des établissements ou centres de formation professionnelle, d'enseignement supérieur ou de formation par apprentissage, des établissements dédiés au développement des secteurs qu'elles représentent ;
- les salles d'exposition ;
- les centres d'affaires et de courtage ;
- les complexes, les zones industrielles et les pépinières d'entreprises se rapportant aux secteurs qu'elles représentent ;

3. Niveau de financement

Les CCIS/FCMCIS sont tenues de présenter le montage financier pour tout projet économique proposé.

4. Notation

Un seuil de notation global de 60 points a été défini, en deçà duquel tout projet sera jugé non recevable par le comité. En outre, seuls les projets ayant une note supérieure ou égale à 70 points sur la faisabilité financière pourront être retenus.

Les CCIS/FCMCIS soumissionnaires doivent fournir une liste de documents attestant de la véracité des éléments avancés.

IV. Contribution financière du MICEVN aux projets retenus

Les projets éligibles (conformément aux conditions du paragraphe III.2) seront soumis au comité de suivi du plan de développement pour arbitrage et décision.

Dans le cadre de cet appel à projets, le MICEVN envisage d'apporter une contribution financière selon le barème suivant :

Budget du projet	Contribution maximale (%)
Jusqu'à 20 Mdhs	50 %
De 20 à 50 Mdhs	40%
Au-delà de 50 Mdhs	30% (dans une limite de 50 MDHS)

Les paliers de la grille sont progressifs

V. Critères de sélection et d'évaluation des projets

Tous les projets éligibles seront soumis à une évaluation sur la base de critères objectifs afin d'attribuer une note globale à chaque projet. Seuls les projets ayant une note globale supérieure ou égale à 60 points et une note supérieure ou égale à 70 points sur la faisabilité financière, pourront être retenus. Les CCIS/FCMCIS soumissionnaires devront fournir une liste de documents attestant de la véracité des éléments avancés (*cf :Paragraphe IV : Dossier de candidature*)

La grille de notation appliquée prévoit une pondération des critères définie comme suit :

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
Porteur(s) de projet	Orientation stratégique	Cohérence des objectifs du projet avec la vision stratégique de la CCIS	<p align="center"><u>Cohérence de la stratégie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérente : 10 points - Moyennement cohérente : 5 points - Pas du tout cohérente : 0 points
	Niveau d'expérience du porteur de projet	<p>Expérience de la CCIS dans la réalisation de projets réussis* et de complexité** comparable.</p> <p><i>*Un projet réussi fait référence à tout projet mis en exploitation dans le délai imparti ou avec un retard ne dépassant pas 1 à 3 ans.</i></p> <p><i>**Un projet de complexité comparable désigne un projet dont le budget global est à plus ou moins 20% du budget global du projet candidat.</i></p>	<p align="center"><u>Expérience de la CCIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans la réalisation de projets de complexité comparable et entrés en exploitation dans le temps imparti : 10 points - Expérience sur des projets de complexité comparable et entrés en exploitation dans les 3 ans* : 7 points - Expérience sur des projets de complexité inférieure au projet candidat et entrés en exploitation dans les 3 ans* : 3 points - Expérience sur de projets de complexité inférieure au projet candidat et qui ne sont pas entrés en exploitation dans les 3 ans* : 0 points <p><i>*Le décompte des 3 ans se fait à partir de la date prévisionnelle d'achèvement de la réalisation.</i></p> <p align="center"><i>N.B : En cas d'absence de partenaires le niveau d'expérience de la CCIS sera jugé avec une pondération de 100%.</i></p>

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
		<p>Expérience des partenaires principaux* dans la réalisation de projets réussis** et de complexité*** comparable.</p> <p><i>*Les partenaires financiers ne sont pas pris en compte. Seuls les partenaires techniques peuvent être considérés comme porteurs de projets.</i></p> <p><i>**Un projet réussi fait référence à tout projet mis en exploitation dans le délai imparti ou avec un retard ne dépassant pas 1 an à 3 ans.</i></p> <p><i>***Un projet de complexité comparable désigne un projet dont le budget global est à plus ou moins 20% du budget global du projet candidat.</i></p>	<p><u>Expérience des partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans la réalisation de projets de complexité comparable et entrés en exploitation dans le temps imparti : 10 points - Expérience sur des projets de complexité comparable et entrés en exploitation dans les 3 ans : 7 points - Expérience sur des projets de complexité inférieure au projet candidat et entrés en exploitation dans les 3 ans*: 3 points - Expérience sur de projets de complexité inférieure au projet candidat et qui ne sont pas entrés en exploitation dans les 3 ans*: 0 points <p><i>*Le décompte des 3 ans se fait à partir de la date prévisionnelle d'achèvement de la réalisation.</i></p> <p><i>N.B : En cas d'absence de partenaires, le niveau d'expérience de la CCIS sera jugé avec une pondération de 100%.</i></p>

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
	Equipe projet	Qualification et niveau d'expérience du chef de projet	<p align="center"><u>Niveau d'étude</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bac+5 et plus : 10 points - Entre Bac+3 ou Bac+4 : 5 points - Moins de Bac+3 : 0 points <p align="center"><u>Nombre de projets réalisés de complexité comparable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 expériences ou plus : 5 points - 1 seule expérience : 3 points - Aucune expérience : 0 points
		Qualification et niveau d'expérience des membres de l'équipe projet (<u>5 personnes au maximum</u>).	<p align="center"><u>Niveau d'étude</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bac+5 et plus : 10 points - Entre Bac+3 et Bac+4 : 5 points - Moins de Bac+3 : 0 points <p align="center"><u>Nombre de projets réalisés de complexité comparable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 expériences ou plus : 5 points - 1 seule expérience : 3 points - Aucune expérience : 0 points <p align="center"><i>*Une note moyenne de l'équipe projet sera calculée</i></p>

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
		<p align="center">Adéquation de l'équipe projet en nombre et en compétences</p>	<p align="center"><u>Niveau d'adaptation de la couverture fonctionnelle de l'équipe projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait adaptée : 5 points - Moyennement adaptée : 2 points - Pas du tout adaptée : 0 points <p>La couverture fonctionnelle désigne la disponibilité des compétences dans les domaines listés ci-dessous, selon les caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finance - Gestion de projet - Ingénierie (Génie civile) - Juridique - Marketing <p align="center"><u>Niveau d'adaptation du nombre de profils constituant l'équipe projet au regard de la complexité du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait adapté : 5 points - Moyennement adapté : 2 points - Pas du tout adapté : 0 points

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
Faisabilité et rentabilité du projet	Faisabilité technique	Local du projet	<p align="center"><u>Etat du local</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet sera mis en œuvre dans un local exploitable en l'état (local appartenant au porteur du projet, ou loué par le porteur du projet, ou réservé à l'acquisition ou à la location pour le porteur du projet) : 30 Points - Le projet sera mis en œuvre dans un local exploitable moyennant des travaux ou aménagements (local appartenant au porteur du projet, ou loué par le porteur du projet, ou réservé à l'acquisition ou à la location pour le porteur du projet) : 20 Points - Le projet sera mis en œuvre suite à l'aménagement ou la construction d'un terrain appartenant au porteur du projet : 10 Points - Le projet sera mis en œuvre suite à l'aménagement ou la construction d'un terrain à acquérir, le terrain est identifié et réservé pour le porteur du projet : 5 Pts - Le projet sera mis en œuvre suite à l'aménagement ou la construction d'un terrain à acquérir, le terrain n'est pas identifié ou n'est pas réservé pour le porteur du projet : 0 Points <p align="center"><u>Etude réalisée : (1 Point supplémentaire par étude réalisée)</u></p> <p align="center">Pré-étude, Esquisse, APS , étude architecturale , étude des sols</p>
		Programmation technique du projet	<p align="center"><u>Programmation du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parfaitement adaptée à la nature du projet : 5 points - Moyennement adaptée à la nature du projet : 2 points - Inadaptée à la nature du projet : 0 points
		Requis d'exploitation	<p align="center"><u>Disponibilité des requis d'exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait disponibles : 5 points - Moyennement disponibles : 2 points - Pas du tout disponibles : 0 points

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
	Faisabilité commerciale	Marché adressé	<p>C1 : Attractivité <u>potentielle</u> du marché sur un horizon de 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte part de marché potentielle et marché à faible croissance : 5 points - Faible part de marché potentielle et marché à forte croissance : 3 points - Faible part de marché potentielle et marché à faible croissance : 2 points - Marché concurrentiel (60% du marché est par plus de 4 acteurs) : 1 point <p>C2 : <u>Structure du marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte part de marché potentielle et marché à forte croissance : 5 points - Marché à forte concentration (60% du marché est détenue par moins de 3 acteurs) : 2 points - Marché monopole (100% du marché est détenue par un seul acteur) : 1 point <p>La notation du critère sera calculée comme suit : $Nt = N(C1) \times N(C2)$</p>

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
		Positionnement de l'offre commerciale	<p><u>Niveau d'adéquation du contenu de l'offre par rapport au positionnement choisi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait adéquate : 5 points - Moyennement adéquate : 2 points - Pas du tout adéquate : 0 points <p><u>Cohérence de la politique prix adoptée par rapport au positionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérente : 5 points - Moyennement cohérente : 2 points - Pas du tout cohérente : 0 points <p><u>Cohérence de la zone d'implantation par rapport au positionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérente : 5 points - Moyennement cohérente : 2 points - Pas du tout cohérente : 0 points <p><u>Cohérence de la stratégie de communication adoptée par rapport au positionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérente : 5 points - Moyennement cohérente : 2 points - Pas du tout cohérente : 0 points

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
	Faisabilité financière	Financement du projet	<p><u>Niveau d'engagement au financement (hors contribution du MICEVN) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% du financement disponible (<i>hors contribution du MICEVN</i>) avec un engagement écrit de l'ensemble des bailleurs de fonds : 20 points - 100% du financement disponible (<i>hors contribution du MICEVN</i>) sans engagement écrit : 10 points - Entre 70 et 100% du financement disponible (<i>hors contribution du MICEVN</i>) : 5 points - Moins de 70% du financement disponible (<i>hors contribution du MICEVN</i>) : 0 points.
		Structure et hypothèses coûts du projet	<p><u>Cohérence des hypothèses de coûts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérentes : 5 points - Moyennement cohérentes : 3 points - Pas du tout cohérentes : 0 points <p><u>Cohérence des coûts prévisionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérents : 10 points - Moyennement cohérents : 5 points - Pas du tout cohérents : 0 points
		Structure et hypothèses de revenus du projet	<p><u>Cohérence des hypothèses de revenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérentes : 5 points - Moyennement cohérentes : 3 points - Pas du tout cohérentes : 0 points <p><u>Cohérence des recettes prévisionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérentes : 10 points - Moyennement cohérentes : 5 points - Pas du tout cohérentes : 0 points

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
		Rentabilité du projet	<p align="center"><u>Valeur du TRI du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 10% : 10 points - Entre 5 et 10% : 5 points - Moins de 5% : 0 points. <p align="center"><u>Valeur du TRI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Supérieur au taux d'actualisation de la VAN (<i>cm_{pc}*</i>) : 10 points - Egal au taux d'actualisation de la VAN (<i>cm_{pc}</i>) : 5 points - Inférieur au taux d'actualisation de la VAN (<i>cm_{pc}</i>) : 0 points <p align="center"><u>Valeur de la VAN du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Supérieur à 0 : 10 points - Inférieure à 0 : 0 points <p align="center"><u>Valeur du ROI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Supérieur à 70% : 10 points - Entre 50%% et 70% : 5 points - Inférieur à 50% : 0 points <p align="center"><i>Tous les indicateurs sont calculés sur un horizon de 5 ans</i></p> <p><i>*cm_{pc} : coût moyen pondéré du capital</i></p>
		Programmation financière	<p align="center"><u>Cohérence de la programmation financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait cohérente : 10 points - Moyennement cohérente : 5 points - Pas du tout cohérente : 0 points

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
	Faisabilité juridique	Adéquation de la structure juridique choisie au projet	<p align="center"><u>Adaptation de la structure juridique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait adaptée : 20 points - Moyennement adaptée : 10 points - Pas du tout adaptée : 0 points
		Adaptation de la gouvernance en phase d'exploitation du projet	<p align="center"><u>Adaptation de la gouvernance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout à fait adaptée : 10 points - Moyennement adaptée : 10 points - Pas du tout adaptée : 0 points
Impact du projet	Impact sur la CCIS	Revenus additionnels pour la CCIS	<p align="center"><u>Niveau de revenus annuels additionnels pour la CCIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 5MDHS par an : 10 points - Entre 1 MDHS et 5 DHS : 5 points - Moins de 1MDHS : 0 points
		Création de valeur ajoutée	<p align="center"><u>Niveau de valeur ajoutée apportée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet apporte une réelle valeur ajoutée à la CCIS : 10 points - Le projet n'apporte aucune valeur ajoutée à la CCIS : 0 points
	Impact sur la région	Création d'emploi du projet	<p><u>Nombre d'emplois directs créés par le projet en phase de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 50 postes : 10 points ; - Entre 30 et 50 postes : 7 points ; - Entre 20 et 30 postes : 4 points ; - Entre 10 et 20 postes : 2 points ; - Moins de 10 postes : 0 points. <p><u>Nombre d'emplois directs créés par le projet en phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 50 postes : 10 points ; - Entre 30 et 50 postes : 7 points ; - Entre 20 et 30 postes : 4 points ; - Entre 10 et 20 postes : 2 points ; - Moins de 10 postes : 0 points.

Rubrique	Critère	Sous-critère	Barème de notation
		Apport du projet en termes de rayonnement pour la région	<p style="text-align: center;"><u>Niveau de participation au rayonnement de la région :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe considérablement au rayonnement de la région : 10 points - Participe moyennement au rayonnement de la région : 5 points - Ne participe pas ou peu au rayonnement de la région : 0 points

VI. Dossier de candidature

Les CCIS/FCMCIS intéressées sont invitées à soumettre leurs dossiers de candidature auprès du MICEVN avant le délai défini dans l'avis d'appel à projets, soit déposées en version papier au Secrétariat de la Direction Générale du Commerce, sis à Hay Erryad, Rabat ou bien adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

- Dossier de candidature (conforme au modèle, ci-joint) en format PDF et signé par le Président.
- Les annexes du dossier en format PDF et signé par le Président (conforme au modèle ci-joint) et en format EXCEL (pour les pièces spécifiées).

Par email à l'adresse suivante : AMICCIS@mcinet.gov.ma

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

1. Le canevas de soumission dument renseigné conformément au modèle mis à disposition et aux conditions suivantes :
 - a. Taille des caractères entre 11 et 14 et une police CALIBRI.
 - b. Aucune modification ne doit être apportée à la structure du document.
 - c. Aucun dépassement n'est autorisé. Veiller à respecter les champs réservés aux CCIS/FCMCIS.
2. L'ensemble des éléments administratif, technique, financier et commercial attestant de la véracité des informations avancées, à savoir :
 - a. Documents de présentation du porteur du projet et de chacun de ses partenaires, le cas échéant, les attestations administratives, accords de principe ou conventions signées entre les partenaires et la CCIS attestant leur adhésion au projet.
 - b. Le PV de l'Assemblée Générale qui retrace la vision stratégique de la CCIS.
 - c. Documents justificatifs attestant le niveau d'expérience du porteur de projet.
 - d. CV, diplômes et certifications des membres constituant l'équipe projet.
 - e. Note descriptive du projet (Offre commerciale, contenu, objectifs, résultats attendus, activités/sous-activités, secteur et vocation, impact etc.) (**maximum 10 pages**)
 - f. Documents techniques :
 - Le titre foncier,
 - Le certificat de propriété,
 - Le contrat de bail,
 - L'attestation de réservation du local ou du foncier, le cas échéant
 - Les résultats des études techniques menées, le cas échéant.
 - g. Document succinct regroupant les résultats des études de marché réalisées, le cas échéant (**Maximum 10 pages**).
 - h. Lettre d'engagement au financement de la CCIS et de l'ensemble de ses partenaires financiers, le cas échéant.
 - i. Business plan en phase d'exploitation sur une durée 5 à 10 ans.

Complément d'information #01

19/02/2020

Les précisions suivantes sont apportées en complément au Règlement de l'Appel à projet sus-référencé.

Chapitre V : Critères de sélection et d'évaluation des projets

Il est précisé que la notation des critères d'évaluation des projets est pondérée comme suit :

Critère	Sous-critère	Notation du sous-critère	Pondération sous-critère	Pondération du critère
Porteur(s) de projet	Stratégie	/10 points	20%	20%
	Niveau d'expérience	/20 points	40%	
	Equipe projet	/40 points	40 %	
Faisabilité et rentabilité du projet	Faisabilité technique	/45 points	15 %	60%
	Faisabilité commerciale	/45 points	25 %	
	Faisabilité financière	/100 points	50 %	
	Faisabilité juridique	/30 points	10 %	
Impact du projet	Impact sur la CCIS	/20 points	50%	20%
	Impact sur la région	/30 points	50%	